

## Arrêté de création de commission ad hoc au titre des opérations de recrutement des enseignants du second degré,

Le Président de l'université,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° MENH2407165N du 24/05/2024 parue au BOESR n° 26 du 27/06/2024, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2025;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 15/12/2009 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

### ARRETE :

**Article 1 :** Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi **5018**, en Sc. indus. de l'ingénieur option ingénierie mécanique, de l'IUT Louis Pasteur Schiltigheim est mise en place au titre du recrutement 2025 d'enseignants du second degré.

**Article 2 :** Sont nommés membres de ladite commission :

<i>Civilité</i>	<i>Nom d'usage</i>	<i>Prénom</i>	<i>Corps</i>	<i>Discipline</i>
Mme	DA COL	MARIE-ANDREE	MCF	27
M.	FRITSCH	JOËL	AGREGE	14
M.	HUREAUX	OLIVIER	AGREGE	14
M.	KARL	JEAN JACQUES	MCF	60
M.	KERN	PHILIPPE	MCF	63
Mme	TOUCHAL	SIHAM	MCF	60
Mme	ZINT	VIRGINIE	MCF	63

**Article 3 :** Madame la directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Strasbourg, le 14/10/2024

Le Président de l'Université de Strasbourg



Michel DENEKEN

